République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GÉNÉRAL

Procès-verbal N°25

Séance extraordinaire du jeudi 21 avril 2016 à 20 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2016
3. Nomination de deux membres de la commission financière en remplacement d'Alain Maurissen et de Belul Bajrami, démissionnaires
4. Réseau d'eau de boisson – raccordement à la Communauté des eaux neuchâteloises (CEN) / Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 3.501 millions de francs pour la connexion du réseau communal d'eau de boisson à celui de la CEN
5. Projet de fusion E2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal, discussion
6. Interpellations et questions
7. Lettres et pétitions
8. a) Communications du Conseil communal
   b) Communications du bureau du Conseil général
9. Divers

* * * * *

Le président Jean Dominique Röthlisberger (GCD-PLRT) s'exprime en ces termes :

« Mesdames, Messieurs,

Après la visite très intéressante des nouvelles installations de chauffage des collèges, il s'agit de se mettre au travail et j'ai le plaisir d'ouvrir cette séance extraordinaire du Conseil général et de saluer les membres présents du Conseil général, le Conseil communal in corpore, l'administrateur et le personnel communal, la presse et le public. Avant de passer à la séance, je donne la parole à **Silvia Praz**, qui va nous présenter le nouvel agent de sécurité publique. ».

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Au nom du Conseil communal, j'ai le plaisir de vous annoncer l'entrée en fonction de notre nouvel agent de sécurité publique, Monsieur Luigi Beltrando.

- Applaudissements -

Monsieur Beltrando est entré en fonction le 1er mars dernier ; son temps de travail est de 80% et son contrat est limité à 2 ans, selon l'arrêté que vous avez voté.

Pour ce qui est de son profil : il a 42 ans et est domicilié à Cudrefin. Il est, comme demandé dans l'arrêté, au profit d'une formation de policier. Il a suivi son école de police au Chanet en

2001. De 2002 à 2011, il a travaillé comme gendarme à Colombier. Ensuite, il a travaillé au service RH de la police neuchâteloise comme chargé de sécurité en entreprise. Il a obtenu son brevet de chargé de sécurité en juillet 2015.

Sa place de travail, son bureau, est à l'administration communale. Il est motorisé avec un véhicule Fiat Doblo, qui a toutes les installations nécessaires.

Les tâches confiées à notre agent de sécurité publique sont les tâches selon la LPol 2015. En détail, ce sont la gestion du domaine public, l'application de la réglementation communale, tout particulièrement des patrouilles aux abords des écoles, le contrôle des véhicules en stationnement et diverses notifications d'actes.

D'autres lieux de travail, à part le territoire communal, seront d'éventuelles suppléances et collaborations avec des communes voisines, qui sont encore à conclure.

Le Conseil communal espère que la population réservera un bon accueil à Monsieur Beltrando et nous lui souhaitons pleine satisfaction dans sa nouvelle fonction. Merci beaucoup. ».

- Applaudissements -

Le président : « Je remercie Silvia Praz et souhaite bonne chance à Monsieur Beltrando, en espérant qu'il ne mettra pas trop d'amendes…

Vous avez été régulièrement convoqués par courrier du 8 avril à cette séance avec l'ordre du jour. Y a-t-il une demande de modification de cet ordre du jour ? ». Tel n'étant pas le cas, il invite le secrétaire à procéder à l'appel.

1. Appel

Le secrétaire Michel Planas (ELT) procède à l'appel comme suit :

32 présents ; 8 excusés : Maurice Binggeli (PSLT), Richard Bischof (GCD-PLRT), Florian Bulliard (GCD-PLRT), Sylvie Fassbind (PSLT), Gérard Gremaud (PSLT), Hassan Laaroussi (GCD-PLRT), Jean-Paul Ros (PSLT) et Ted Smith (GVC-PLRT). **La majorité est fixée à 17**.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2016

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

3. Nomination de deux membres de la commission financière en remplacement d'Alain Maurissen et de Belul Bajrami, démissionnaires

Sont élus tacitement : Viviane Lüthi (PSLT) et Belul Bajrami (PSLT).

- Applaudissements -

4. Réseau d'eau de boisson – raccordement à la Communauté des eaux neuchâteloises (CEN) / Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant un crédit d'engagement de 3.501 millions de francs pour la connexion du réseau communal d'eau de boisson à celui de la CEN

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Je souhaite faire une petite présentation et vous donner quelques compléments d'information sur le projet.

Je voudrais également vous rendre attentifs sur le courrier qui a été déposé sur vos tables, courrier qui faisait l'objet d'une demande, notamment de la commission TPSI et du Conseil communal, adressée au Conseil d'Etat afin de déterminer sa position sur le futur pôle de développement économique d'importance cantonale du Littoral-Est. Ce courrier confirme que

ce projet de développement est à juste titre marqué dans la planification fédérale au travers du plan d'aménagement cantonal. Cela corrobore les besoins à termes, on le verra plus tard.

C'est un projet d'importance, un projet qui a un coût. Je pense qu'il faut être honnête avec ça. C'est un dossier qui est à l'étude depuis une dizaine d'années, qui a évolué avec le temps, qui s'est adapté à la réalité de la commune, du canton et de la région. C'est un projet qui repose sur un certain nombre de constats qui sont relatés dans le plan directeur de la distribution de l'eau de boisson (manque de redondance en termes de ressources), sur un constat de développement du canton sur l'Est COMUL, notamment sur La Tène et Saint-Blaise, un constat en termes de sécurité d'approvisionnement (risques liés au trafic ferroviaire au pied du Jura, plus particulièrement dus à l'augmentation des trains marchandises d'hydrocarbures, d'autant plus depuis que la raffinerie de Monthey est fermée), constat également sur un plan « catastrophe » qui est déployable aujourd'hui mais qu'on aurait de la peine à déployer sur le long terme avec les ressources que l'on a actuellement, à plus forte raison si on tient comptes des données en termes de développement. Ce sont les constats sur lesquels repose ce dossier. Un constat qui a été jugé réaliste. Bien qu'à la base il s'agissait d'un projet de sécurisation de la ressource en eau de boisson de la commune, c'est devenu un projet régional qui s'inscrit parfaitement dans une nouvelle commune et qui a de forts enjeux pour la commune de La Tène, on le comprend bien. Une fois ces constats relevés, et espérons-le partagés, il y a un certain nombre de mesures qui sont à prendre et ce sont ces mesures-là, au niveau de la redondance des ressources, qui figurent sur la demande qui vous est soumise aujourd'hui.

Pour rappel, le plan directeur de la distribution de l'eau date de 2004 et relate un certain nombre de mesures qu'il fallait entreprendre sur le réseau d'eau de boisson. Pratiquement, l'ensemble de ces mesures, à ce jour, ont été appliquées, à raison, et elles ont des effets positifs sur le réseau. Je pense notamment à l'assainissement du réservoir, à l'assainissement de la station de pompage et, dernière réalisation, la connexion des communes de Thielle et Wavre. Le réseau d'eau de La Tène est donc totalement indépendant.

Le constat, en termes de sécurité ou d'éventuels dangers de pollution qui pourraient survenir, est qu'on a une zone de captages qui sont bleus sur le plan ci-dessous qui alimentent le captage de Vigner, des zones qui arrivent de la région d'Enges et qui entrent dans cet espèce d'entonnoir de Frochaux, du Maley, de Voëns, et qui descendent ensuite sur les hauts de Saint-Blaise. Dans toute cette zone de captages, on le constate, du côté du Maley par exemple, il y a des exploitations agricoles qui pourraient causer un risque, même si à ce jour il ne s'est jamais rien passé mais c'est un potentiel qui pourrait exister et je l'ai dit tout à l'heure, du côté de la voie de chemin de fer du pied du Jura, plus particulier vers le pont qui passe près du Pré Brenier à Saint-Blaise. Voilà deux éléments qui nous font croire, en termes de sécurité, qu'il y a un certain nombre de risques qu'on est susceptibles de pouvoir assumer.

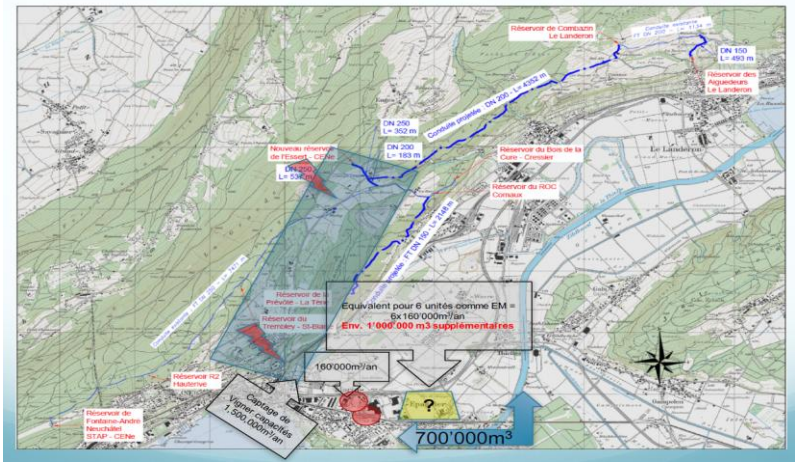

A l'avenir, pour le développement de La Tène, il y a un certain nombre de choses d'actualité. On a un pôle de développement d'importance cantonale que l'on situe à un endroit assez précis. Ce qu'on ignore, mais on a un certain nombre de chiffres qui nous ont permis de calculer ce dimensionnement, c'est l'occupation de ce pôle de développement économique en termes de consommation d'eau, qui est extrêmement difficile à évaluer. Il y a malgré tout un exercice qui s'est fait dans ce sens-là et qui aboutit aux conclusions qui vous sont soumises ce soir.

Pour les habitations, on a aussi des potentiels de développement en termes de densité au centre de la localité de Marin qui amèneront un certain nombre de nouveaux habitants, qui s'inscrivent dans une planification induite par la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire, loi qui a été votée en 2013 par la population suisse, qui demande aux cantons d'étudier leur aménagement du territoire au travers de plans directeurs régionaux pour déterminer un programme de territoires qui sera ensuite inclus dans le plan d'aménagement cantonal et qui sera déposé à la Confédération, ce qui permettra pour le canton de Neuchâtel en l'occurrence mais c'est valable pour tous les autres cantons de Suisse, de pouvoir asseoir, confirmer ou valider ces nouvelles zones d'habitations en termes de densité. Il y a un certain nombre de bases de données qui sont fournies par la Confédération, notamment pour le canton de Neuchâtel, sur le programme du Conseil d'Etat de 2001 qui évolue dans le sens de 200'000 habitants et 100'000 emplois à l'horizon 2030. Voilà un certain nombre de données qui viennent corroborer les besoins à futur en termes de consommation d'eau.

Il y a des estimations qui sont faites pour le secteur du pôle de développement économique mais cela reste sous forme d'estimations. On a aujourd'hui le captage du Vigner qui produit en moyenne, avec parfois de pics de production supérieurs aux données, 1.5 million de m^3 d'eau par année, certaines années ça chute à 1.4, d'autres années où ça augmente à 1.6. On a aussi un gros consommateur d'eau de boisson qui est l'entreprise EM Microelectronic qui utilise en moyenne 160'000 m^3 d'eau par année. Si on voulait être trivial et faire l'exercice de toutes les entreprises qui s'implanteraient dans le nouveau pôle de développement économique et qui seraient de nature de celle d'EM Microelectronic, c'est-à-dire la surface qu'elle occupe au sol et sa consommation d'eau, on pourrait imaginer 6 entreprises de cette taille-là par rapport au périmètre qui est prévu dans le pôle de développement économique ; cela équivaudrait à environ un million de m^3 d'eau supplémentaire. C'est une théorie mais c'est sur cette base que les choses sont calculées. Cela veut aussi dire qu'à un moment donné, il faudra être sélectif dans la mesure où il faudra tirer la sonnette d'alarme le moment voulu lorsque ce pôle développera tous ses effets en termes d'arrivée de nouvelles entreprises.

Je vais un tout petit peu vous assommer avec des chiffres pour vous rappeler, comme cela est indiqué dans le rapport, l'« état actuel (2005) », selon le tableau ci-dessous. C'était le début du dossier CEN. On se rend compte, au niveau des consommations, qu'on va se baser sur la colonne « moyens ». Il y a une baisse de consommation qui se fait sentir de l'ordre de 10% par rapport aux chiffres qui sont indiqués (2'340 m^3/jour) dans le cadre de ce tableau. Vous y voyez aussi, l'évolution de la consommation, toujours sur la colonne « moyens » (consommation moyenne sur l'ensemble de l'année), établie selon les projections 2030. Evidemment qu'on peut toujours remettre en question toutes les calculations ou toutes les visions qu'on peut avoir mais il faut arrêter une stratégie et à partir de là prendre les mesures nécessaires.

	Etat actuel (2005)			Etat futur (2030)			
Besoins communaux en eau [m3/jour]	**MOYENS**	**SUPER-MOYENS**	**POINTES TOP10**	**MOYENS**	**SUPER-MOYENS**	**POINTES TOP10**	**POINTES RÉGIONAL**
Hauterive	1'185	1'465	1'745	920	1'048	1'175	1'048
St-Blaise + Le Malley	963	1'273	1'583	1'011	1'191	1'370	1'191
La Tène							
- Marin-Epagnier	2'340	2'915	3'490	3'090	3'555	4'020	4'020
- Thielle-Wavre	265	330	395	260	300	340	300
- Préfargier	*104*	*122*	*140*	*110*	*130*	*150*	*130*
Cornaux	365	443	520	480	563	645	563
Cressier	623	751	879	754	877	1'000	880
Le Landeron	1'325	1'570	1'815	1'710	2'023	2'335	2'023
TOTAL	7'170	8'869	10'567	8'335	9'687	11'035	10'155

Tableau 6 : Evolution des consommations entre 2005 et 2030 selon tous les scénarios étudiés

Je vais vous montrer dans le tableau suivant (ci-dessous) le potentiel d'accueil de nouveaux habitants sur la commune de La Tène. Si on tient compte des parcelles qui sont constructibles et de celles qui ne le sont pas encore, par exemple en position 7 le Chalvaire qui est effectivement construit mais partiellement, on arriverait potentiellement avec un calcul de surfaces par habitant en fonction des surfaces qui sont à construire à un total de 1'030 habitants supplémentaires. Encore une fois, c'est théorique, car s'il y a 5 habitants dans un logement par rapport à un seul, ça change la donne mais ce sont des données qui sont admises dans le calcul des urbanistes.

		Surface (ha)	Type de zone	N° unités prévues	SBP prévue (m2)	SBP / hab (m2)	total hab	total empl.
	PROJETS EN COURS							
1	Le Crosat	0.67	ZHFD		1'584	60	26	
2	Les Broillets	0.35	ZHFD	28.00			54	
3	Derrière-le-Château	1.97	ZHFD		13'307	60	222	
5	Verger des Fontaines	0.39	ZM1	15.00			29	
6	Derrière chez Menod	2.08	ZHD		13'830	55	251	
7	Chalvaire	1.93	ZHD		10'614	55	193	
8	Sur-de-crêt	0.70	ZHD		3'928	55	71	
9	Paul-Vouga n°1	1.13	ZHD		4'656	55	85	
10	Paul-Vouga n°2	1.29	ZHD		5'432	55	99	
						TOTAL	1'030	

Je le disais tout à l'heure, le Canton doit déposer un brevet de territoire au travers de son plan d'aménagement à la Confédération d'ici fin 2016. La commission d'urbanisme notamment et d'autres ont été associées dans les discussions qui ont eu lieu dans le cadre des plans directeurs régionaux, plus particulièrement en ce qui concerne la communauté urbaine du Littoral, dont fait partie La Tène. Avec la vision du Canton de 200'000 habitants et 100'000 emplois à l'horizon 2030, les potentiels pour la commune vous sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

Les objectifs de développement

Dans le cadre des discussions entre la Confédération et le canton, les objectifs de développement en habitants et emplois (HE) ont été fixés de manière suivante pour le territoire de la COMUL.

Croissance déterminante	**COMUL**	**Commentaires**
2030	+ 9'950 HE	Il s'agit de la part de la croissance cantonale attribuée à la COMUL par le canton.
2040 (supplémentaire)	+ 3'100 HE	
TOTAL en 2040	**+ 13'050 HE**	
Capacité d'accueil des zones à bâtir actuelles	**COMUL**	**Commentaires**
2030	+ 7'700 HE	Il s'agit du résultat de l'évaluation des potentiels disponibles dans les plans d'affectation communaux actuels faite par le canton (évaluation simplifiée basée sur une densité moyenne de 68 HE / ha pour toutes les zones à bâtir, sans tenir compte d'éventuels potentiels de densification).
2040 (supplémentaire)	+ 1'700 HE	
TOTAL en 2040	**+ 9'400 HE**	
Besoins en extensions / modifications de zones	**COMUL**	**Commentaires**
2030	+ 2'250 HE (env. + 18 ha)	De la soustraction entre les deux séries de chiffres précédentes (croissance déterminante moins capacité d'accueil actuelle) le canton a déduit le besoin en extensions ou modifications de zones pour le territoire de la COMUL.
2040 (supplémentaire)	+ 1'400 HE (env. + 11 ha)	
TOTAL en 2040	**+ 3'650 HE (env. + 29 ha)**	

Dans le tableau ci-après, vous voyez en rouge les zones d'habitations qui, selon toute logique, devraient être densifiées en fonction de la desserte en transports publics et des services qui sont sur place. La partie plus claire est celle qui concerne le pôle de développement économique qui, soit dit en passant, n'entre pas dans le calcul des nouvelles surfaces d'habitations supplémentaires par rapport à la loi. A ce jour et de manière tout à fait théorique, voilà sur quelles bases nous avons travaillé pour déterminer l'évolution en fonction de cette nouvelle densification par rapport à la loi sur l'aménagement du territoire.

Dans le tableau suivant, où on voit « hab. + emplois », vous avez des petits carrés qui sont plus bleutés-verts, et représentent les trois zones susceptibles d'être densifiées sur le territoire et sur la localité de Marin notamment. Plus bas, vous avez une ligne qui concerne le pôle de développement économique. Là, nous pensons que ces 4'500 emplois, c'est extrêmement optimiste. Nos conclusions vont plutôt dans un sens moins optimiste avec des chiffres de l'ordre de 3'500 places de travail.

Région	Commune	Secteur	Type de pôle	hab. + emplois	habitants	emplois	HE en 2030	HE en 2040
COMUL	La Tène	Halte de Marin-Epagnier	Pôle mixte (pôle de gare)	1669	1252	417	1'669	
COMUL	La Tène	Marin, Les Essertons	Pôle de logement (avec gare)	625	625	0	625	
COMUL	La Tène	Marin, Les Cheintres	Pôle de logement (avec gare)	525	525	0	525	
COMUL	St-Blaise	Haltes de St-Blaise CFF & BLS	Pôle mixte (pôle de gare)	246	185	62	246	
COMUL	Neuchatel	Monruz	Pôle mixte (pôle de gare)	715	536	179	715	
COMUL	Neuchatel	Portes-Rouges / Fahys - Secteur Nord	Pôle mixte	260	195	65		260
COMUL	Neuchatel	Portes-Rouges / Fahys - Secteur Sud	Pôle mixte	1350	810	540	1'350	
COMUL	Neuchatel	Rue des Charmettes / Edouard Dubois	Pôle de logement	380	380	0	380	
COMUL	Neuchatel	Halte de Serrières	Pôle mixte (pôle de gare)	658	395	263	658	
COMUL	Peseux	Halte des Deurres	Pôle mixte (pôle de gare)	463	347	116	463	
COMUL	Corcelles-Cormondrèche	Halte de Corcelles-Peseux	Pôle mixte (pôle de gare)	440	330	110	440	
COMUL	Corcelles-Cormondrèche	Les Arniers	Pôle de logement	460	460	0	460	
COMUL	Corcelles-Cormondrèche	Sur les Rues	Pôle de logement	300	300	0		300
COMUL	Milvignes	Halte de Colombier	Pôle mixte (pôle de gare)	375	281	94	375	
COMUL	Boudry	Halte de Boudry (Sud de la gare)	Pôle mixte (pôle de gare)	1330	998	333	1'330	
COMUL	La Tène	Pôle économique cantonal Littoral-Est (La Tène)	Pole économique cant.	4500	0	4500	4'500	
COMUL	Boudry	Pôle économique cantonal Littoral-Ouest (Perreux)	Pole économique cant.	1710	0	1710	1'710	
COMUL	Neuchatel	Vauseyon	Pôle d'activités	400	0	400		400

Ensuite, voilà les hypothèses qui nous ont finalement amenés à conclure sur les besoins de la commune de La Tène en termes de puissance, ce qui a déterminé le dimensionnement du projet CEN, notamment pour La Tène. Vous voyez qu'au 31 décembre 2015, il y avait 4'920 habitants recensés, avec une consommation, uniquement pour les habitants, de 160 litres par jour ou 790 m^3. Si on cumule ce qui vous a été présenté tout à l'heure, avec les zones de constructions qui sont constructibles aujourd'hui, on pourrait amener potentiellement 1'030 habitants supplémentaires, le potentiel à l'horizon 2030 représente 2'800 habitants supplémentaires. Potentiellement et de manière tout à fait théorique, je le concède, on arriverait avec un total de 8'750 habitants à l'horizon 2030. Toujours en gardant la même base de calcul par jour (160 litres par jour), cela nous amènerait à 1'400 m^3/jour pour les habitants ou 511'000 m^3 par année. Vous le voyez en plus petit, dans le total de consommation de la commune de La Tène en 2004, quand le plan directeur de distribution d'eau a été fait, 170'000 m^3 par année ont été mesurés en perte, dus à des fuites, aujourd'hui, on n'est plus qu'à 70'000 m^3. Vous voyez qu'un gros travail d'assainissement a été fait et il porte ses fruits. Je vous laisse calculer le prix que cela représente sachant que le

prix de revient est de l'ordre de 25 centimes le m^3. Ceci était pour les habitants. Ensuite, vient le développement pour les entreprises. Pour 2015, ce sont 4'200 emplois et la consommation est de 350'000 m^3 par année. Il suffit de diviser ce chiffre par le nombre d'emplois et on obtient une consommation de 83 m^3 par emploi. A l'horizon 2030, avec cette option de 3'500 emplois supplémentaires du côté du pôle de développement économique, sur la base de calcul de 83 m^3 par emploi, cela représente 290'500 m^3 de plus par an et avec les deux cumulés on arrive à 640'500 m^3, additionnés aux 511'000 m^3, pour obtenir une consommation annuelle de 1'221'500 m^3 ou 3'345 m^3/jour. Ce qui vous est relaté dans le rapport, c'est une évolution de la consommation de 3'090 m^3/jour à l'horizon 2030, ce qui nous fait dire que notre façon de voir les choses n'est pas tout à fait fausse et que l'on n'est pas dans l'erreur complète.

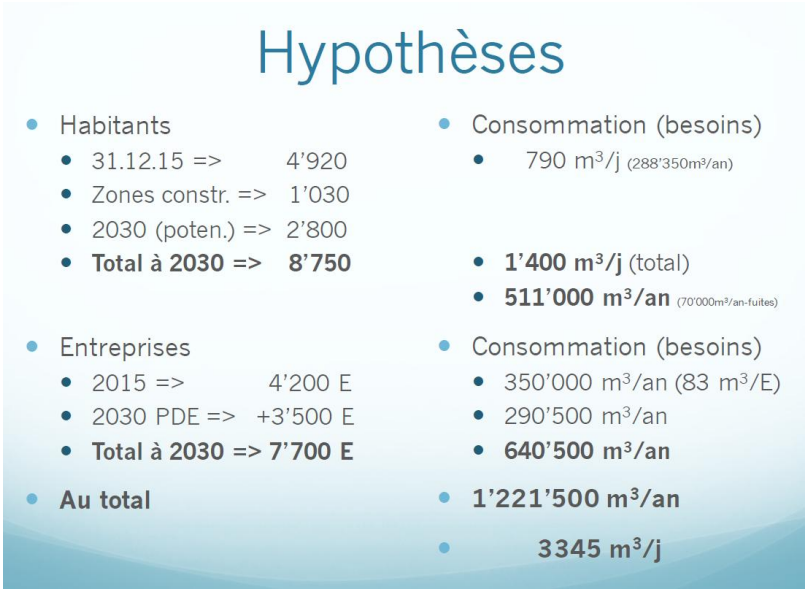

Ensuite, on a fait une simulation sur les besoins, parce qu'il faut bien comprendre que lorsque l'on parle de la production du captage du Vigner de 1.5 million de m^3 d'eau en moyenne par année, il faut savoir que cette production est partagée entre la commune de Saint-Blaise et celle de La Tène ; certes la commune de Saint-Blaise ne se sert que très ponctuellement au captage du Vigner puisqu'elle se sert principalement à celui du Ruau qui est, soit dit en passant, la même source, la même origine, simplement que le captage est un peu plus haut. Cela signifie qu'en cas de pollution, on doit les fermer les deux. Par contre, Saint-Blaise connaît des périodes d'étiage extrêmement marquées de fin août, surtout en septembre, jusqu'à une bonne partie du mois d'octobre mais tout ça dépend des années. On a connu des années mouillées et des années relativement sèches, on se souvient de 2011 notamment, en termes de pluviométrie. On voulait ici démontrer, sur la première colonne du tableau ci-dessous « m^3/mois », la production du captage du Vigner en 2014, mesurée par mois et on peut remarquer une sensible baisse de production à partir du mois de juillet jusqu'en octobre, avec une reprise de pluviométrie, dont les effets sont relativement rapides, lorsqu'il pleut longtemps et abondamment, ça ne va pas très long avant qu'on sente les effets. Ensuite, vous trouvez la même chose mais en m^3/jour. Ensuite, on prend une consommation moyenne des besoins 2015 (2'340 m^3 jour) puis la consommation des besoins à l'horizon 2030, et on voit dans la dernière colonne la problématique de gérer les besoins en fonction de l'augmentation de la consommation. On se rend compte qu'on arrive avec 4 mois durant l'année où il y aurait un déficit à combler, c'est-à-dire qu'on prendrait l'ensemble des ressources du Vigner, ceci sans compter que Saint-Blaise, à partir du mois d'août, peut-être juillet selon les années, jusqu'au mois d'octobre, pompe également au Vigner, le captage du Ruau étant fermé, ce qui fait que l'on est deux communes à pomper de manière importante, ceci d'autant plus que pour les mois de juin, juillet, août et septembre, les consommations sont plus élevées qu'au mois de janvier parce qu'on remplit les piscines et que les agriculteurs arrosent aussi plus.

	m3 / mois	m3 / jour	besoins 2015	besoins 2030	différence
Janvier	145668	4699	2340	3345	1354
Février	139337	4976	2340	3345	1631
Mars	158337	5108	2340	3345	1763
Avril	164664	5489	2340	3345	2144
Mai	164664	5312	2340	3345	1967
Juin	164664	5489	2340	3345	2144
Juillet	88668	2860	2340	3345	-485
Août	88668	2860	2340	3345	-485
Septembre	88668	2956	2340	3345	-389
Octobre	88668	2860	2340	3345	-485
Novembre	114000	3800	2340	3345	455
Décembre	114000	3677	2340	3345	332

Voilà, je voulais vous montrer la problématique à laquelle nous devrions faire face à terme et on comprend bien qu'une adduction supplémentaire de l'extérieur deviendrait dans ce cas extrêmement importante.

Je terminerais, parce qu'il y aura certainement beaucoup de questions, en insistant sur le fait que ce projet CEN s'inscrit aujourd'hui dans l'actualité. Il est vrai qu'il vous est demandé d'investir 3.5 millions pour un réseau qui aura son plein effet d'ici une quinzaine d'années, c'est une évidence, et cela veut dire que les consommateurs actuels vont quelque part financer ce réseau jusqu'à son plein effet, qui reste encore relativement théorique, il faut aussi l'admettre, mais je pense qu'à un moment donné, il faut adhérer à un constat ou à une stratégie mais surtout parce que c'est le bon moment de le faire étant donné qu'on a une opportunité technique qui s'ouvre avec le projet CEN. Certes, on pourrait se dire qu'on ne décide pas aujourd'hui mais après la fusion, et cela n'enlève rien au fait que les travaux commenceront certainement dans le courant 2017, et sur l'ensemble cela n'enlève rien au principe du financement par les consommateurs actuels sur un réseau qui n'aura son plein effet que dans une dizaine voire une quinzaine d'années.

Voilà Monsieur le président, je me tiens à disposition pour répondre aux questions. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Jan Homberger** (GCD-PDC), pour la commission financière.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je souhaite remercier Daniel Rotsch pour cette présentation très détaillée, qui nous a donné soif de beaucoup d'eau !

Lors de sa séance du 12 avril, la commission financière a longuement débattu de ce rapport et de la demande de crédit d'engagement de 3.501 millions s'y rapportant.

Les trois points principaux ont été thématisés, soit : la définition des besoins communaux, les détails des coûts du crédit d'engagement et l'impact de l'investissement sur les coûts de l'eau.

La définition des besoins a clairement cristallisé les débats : prévision d'augmentation stupéfiante de la population et des terrains surprenants du pôle de développement économique. Malgré les arguments du conseiller communal en charge du dossier, la commission était peu convaincue par la proportionnalité des coûts vis-à-vis des risques de pénurie ou manque d'eau de boisson (même dans le cas d'une catastrophe ferroviaire, une interdiction d'arrosage ou de remplissage des piscines suffirait visiblement !). De plus, votre commission avait déjà informé le Conseil communal de l'exagération du chiffre des 3'090 m^3/jour lors de la validation du crédit d'étude, mais finalement il en est ressorti que ce n'était pas à notre commission de décider du dimensionnement d'une conduite d'eau mais plutôt de la commission des TPSI. Pour le détail des coûts, il s'avérait que même en cas de redimensionnement de cette conduite, les frais effectifs ne diminueraient que d'un 6^e des 3.5 millions.

Pour terminer et afin de minimiser l'impact de l'investissement sur le coût de l'eau de la population, le Conseil communal s'est voulu rassurant en souhaitant abroger rapidement, à la satisfaction de votre commission, les avantages financiers à ce sujet d'une grande entreprise locale.

Finalement, le rapport a été accepté par 3 voix pour, contre une et une abstention. Merci ».

Le président remercie Jan Homberger et donne la parole à **Pascal Perret** (GCD-PLRT), pour la commission des travaux publics et des services industriels.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de leur séance du 14 avril 2016, les membres présents de la commission des TPSI - atteignant juste le quorum par suite de l'absence de deux des leurs - ont été mis ou remis au courant de manière fort détaillée tant de l'historique aboutissant à la demande de crédit d'engagement dont il est question ici que du descriptif technique relatif à la connexion citée en titre.

Je commencerai par un bref rappel : dans mon rapport relatif à la demande de crédit de 113'000 francs traitée lors du Conseil général du 20 février 2014 pour la phase préparatoire, il avait été fait entre autres mention des points suivants :

- il a été unanimement reconnu qu'il fallait profiter de l'opportunité quasi-unique de se « greffer » sur ce projet d'extension de la CEN
- notre commune devait éviter de se retrouver avec un réseau d'eau de boisson surdimensionné à financer entièrement
- obtenir une réponse écrite du Conseil d'Etat par laquelle il confirme son engagement à réaliser le pôle économique sur le territoire communal au cours de la présente législature

Sur ce dernier point, le Conseil d'Etat vient de confirmer dans son courrier du 13 avril 2016 sa détermination et sa volonté de concrétiser le pôle de La Tène.

S'agissant de la demande de crédit d'engagement de 3'501'000 francs, les membres de la commission retiennent pour l'essentiel ce qui suit :

- ne pas manquer ce qui apparaît tout de même comme une opportunité favorable de participer au projet d'extension de la CEN
- refuser d'entrer en matière pourrait être un signe plutôt négatif en regard du projet de fusion en cours ; au contraire d'une acceptation qui marquerait une solidarité avec les autres communes concernées
- renoncer dans un premier temps au raccordement au réservoir de La Tène, soit à la pose d'une nouvelle conduite de transport sur plus de 2 kilomètres, permettrait certes de réduire le montant du crédit de quelque 1.3 million, mais scinder les travaux et partant le crédit entraînerait ultérieurement certainement des surcoûts
- point plus sensible, le fait qu'il appartiendra à la commune (augmentation des frais financiers) respectivement à ses habitants (augmentation de la taxe d'eau de boisson dès 2018) de supporter seuls les frais d'un projet surdimensionné jusqu'à la concrétisation à une date indéterminée du pôle de développement économique apparaît clairement comme étant difficile à admettre

Au final, et malgré une réticence certaine induite surtout par les répercussions financières pour la commune et la population, ceci pour une durée indéterminée, la commission émet un préavis positif au sujet de la demande du crédit d'engagement de 3'501'000 francs. ».

Le président remercie Pascal Perret et donne la parole à **Michel Montini** (GCD-PLRT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Dans de sa séance de lundi dernier, le groupe centre-droit PLR-PDC s'est penché sur le rapport du Conseil communal à l'appui de ce crédit d'engagement de 3.501 millions pour la connexion du réseau communal d'eau de boisson à la Communauté des eaux neuchâteloises.

Devant le caractère technique du dossier, finalement, nous nous sommes remis à la sagacité des commissions compétentes et aussi au rapport du Conseil communal, préparé avec l'administration, que nous avons trouvé complet et de bonne qualité.

Ce que nous avons aussi salué, ce sont les 4 piliers qui ont servi de base à la préparation de ce rapport. C'est tout d'abord la sécurité d'approvisionnement, le fait de consulter le Conseil général par la voie de ses commissions et aussi le principe de la couverture des coûts. J'aimerais ici en particulier saluer ces éléments car il y a une volonté d'entendre et de consulter les autorités compétentes du Législatif par la voie de ses commissions.

Sur le plan plus concret, vu que c'est une matière relativement technique, on ne peut évidemment que saluer les chiffres et les différents éléments techniques qui ont été donnés. Nous n'avons pas la compétence ou la prétention de pouvoir - mieux que les autorités exécutives - décider de l'utilité ou non de participer à ces travaux.

Toujours est-il que, de notre point de vue, le fait de dépendre d'une seule station de pompage n'est pas une bonne chose, du point de vue aussi de l'appréhension des risques liés à d'éventuelles pollutions possibles par le trafic ferroviaire, par des exploitations agricoles ou par des exploitations industrielles, cela a été rappelé dans l'exposé de tout à l'heure. De ce point de vue-là, nous saluons aussi cette initiative de participer à ces travaux, qui va dans le sens de « gouverner, c'est prévoir » car on parle d'un horizon à 15 ans. 15 ans, ça peut paraître beaucoup mais quand on parle d'eau, ça me paraît quand même être important d'être assurés que nous aurons de l'eau dans les 15 ou 20 prochaines années. Nous ne partageons donc pas forcément les hésitations qui ont été formulées tout à l'heure de manière assez étonnante par ailleurs puisque la commission financière se penchait sur des questions techniques et la commission des TPSI se penchait sur des questions financières, alors que l'on aurait plutôt envisagé l'inverse.

S'agissant des questions financières précisément, on dit que, finalement, la participation de la commune de La Tène est relativement importante. Nous avons été convaincus par cette répartition qui a été faite par rapport aux besoins effectifs et spécifiques des différentes communes. Leurs caractéristiques étant différentes et il est évident que la participation doit être différente.

Nous avons aussi retenu qu'il fallait saisir un train en marche. On fait ces travaux et c'est maintenant qu'il faut saisir cette opportunité.

Au vote, à l'unanimité et 3 abstentions, le groupe PDC-PLR soutient le rapport et la demande de crédit. Je vous remercie. ».

Le président remercie Michel Montini et donne la parole à **Michel Luthi** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance de préparation du 18 avril écoulé, les membres présents de l'Entente de La Tène ont examiné avec la plus grande attention cette demande de crédit.

Le renforcement et la sécurisation de notre réseau d'eau de boisson est une nécessité qui n'est pas contestée, ni contestable. Par contre, il n'en va pas de même quant au rapport y relatif du Conseil communal.

En l'absence de renseignements complémentaires, notre groupe a de la peine à se laisser convaincre par les arguments et hypothèses contenus dans ce rapport.

L'augmentation de la population, par exemple, telle que présentée, laisse songeur. Vu le manque de terrains à bâtir, comment sera-t-il possible de passer de 4'000 à 6'500 habitants à Marin-Epagnier d'ici 2030 ?

Si l'on suit les chiffres et estimations du rapport, la consommation actuelle d'eau, y compris celle des entreprises, équivaut à 8'000 habitants pour Marin-Epagnier et équivaudrait à 13'000 habitants d'ici 2030. Nous nous demandons donc si ce projet n'est pas quelque peu surdimensionné avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur le prix de l'eau pour le consommateur.

On ne manque pas une occasion de nous rappeler qu'un éventuel pôle économique d'importance cantonale pourrait voir le jour sur le territoire communal actuel. Sachant que la consommation d'eau actuelle des entreprises équivaut à 50% de la consommation totale, la subvention promise ne devrait-elle pas être aussi de cet ordre ?

Par ailleurs, le rapport ne dit rien des éventuelles modalités et conditions d'adhésion à la CEN pour notre commune.

Encore une fois, la nécessité d'améliorer notre réseau ne fait pas de doute ; cependant nous nous demandons si nous devons absolument décider d'un tel investissement juste avant le vote sur la fusion.

Afin de pouvoir prendre une décision en toute connaissance de cause, notre groupe a décidé d'attendre la discussion de ce soir avant de se prononcer. ».

Le président remercie Michel Luthi et donne la parole à **Jean Paul Droz** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance de groupe du 19 avril, le parti socialiste de La Tène s'est penché sur le rapport du Conseil communal ainsi que sur la demande de crédit d'engagement qui nous sont présentés au point 4 de l'ordre du jour.

Après délibération et suite à des questions si ledit projet entrait dans le cadre d'une éventuelle fusion et si le moment est pertinent d'engager une telle dépense, les communes de Saint-Blaise, Cornaux et Cressier, qui font partie du projet ayant déjà validé au niveau de leurs Conseils généraux, le groupe socialiste accepte l'objet par ses membres présents, soit par 5 voix et 3 abstentions. Je vous remercie de votre attention. ».

Le président remercie Jean Paul Droz et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

« L'eau, c'est la vie » et « Gouverner, c'est prévoir ».

Fort de ces deux maximes, nous ne pouvons que nous féliciter que notre Conseil communal se préoccupe de notre approvisionnement en eau.

Malheureusement, le diable se cache parfois dans les détails…

Premier détail : Toutes les communes partenaires à l'extension de la CEN ont estimé l'accroissement de leur population de 2005 à 2030. Cet accroissement de population est compris entre 20 et 40% pour les 6 autres communes, 23% pour Saint-Blaise par exemple et le maximum de 40% pour le Landeron. Seule exception, Marin-Epagnier qui se singularise avec une estimation de plus de 63%, faisant passer sa population de 4'000 à 6'500 habitants en 2030 !

Deuxième détail : La consommation d'eau prise en compte inclut non seulement la consommation des 4'000 habitants, mais également la consommation des entreprises. Or, à Marin-Epagnier, la part de la consommation des entreprises est très importante; elle équivaut à plus de 50% de la consommation totale (une seule entreprise en consommant environ 30%). Ce qui veut dire que la consommation d'eau prise en compte pour Marin-Epagnier équivaut à plus de 8'000 habitants, et, extrapolée de 63% en 2030, cela nous donne une consommation permettant d'alimenter 13'000 habitants (sans les entreprises)… Si l'on déduit la consommation effective des entreprises et que l'on ajoute la consommation prévue séparément pour Thielle-Wavre, on peut donc encore alimenter environ 10'000 habitants en 2030 (en plus des entreprises actuelles) ! Qui paiera le surdimensionnement de ces infrastructures ? Certainement les quelques 5'000 habitants de La Tène, au travers de la taxe sur l'eau !

Troisième détail : Une catastrophe ferroviaire incluant une pollution chimique de la source du Vigner est certes possible ; mais, à ce jour, aucun incident de ce type ne s'est produit sur l'ensemble de la ligne du pied du Jura.

Néanmoins, malgré la faible probabilité de ce risque, le Conseil communal souhaite une redondance de 100% de notre approvisionnement en eau. Aucune des communes partenaires n'a demandé, ni ne dispose d'une telle redondance. En cas de catastrophe, un degré optimum de couverture doit être défini, afin d'assurer les besoins vitaux de la population et les minima de sécurité. Une partie de cette redondance peut d'ailleurs déjà être assurée par Saint-Blaise, comme ce fut le cas lors de récents travaux. Une autre partie de cette redondance pourrait être assurée par un bouclage sur Cornaux. Une redondance de 100%, ajoutée à la surévaluation des besoins en eau, explique, en termes de dimensions du réservoir, des conduites et des pompes, le coût excessif de ce projet.

Quatrième détail : Le Conseil communal propose de supprimer le rabais de 15% dont bénéficie l'entreprise responsable de 30% de la consommation d'eau. Que va faire cette entreprise face à l'augmentation de sa facture ? Délocaliser ? Je ne l'espère pas. Prendre des mesures d'économie ou de recyclage de l'eau ? Certainement si celles-ci sont rentables. Ce qui aggravera encore la facture de l'eau pour nos concitoyens.

En conclusion, le surdimensionnement de ce projet, dû à une énorme surestimation des besoins et à une redondance exagérée, est au final difficilement supportable financièrement pour les citoyens de La Tène.

Une surcapacité de l'approvisionnement en eau pour 4'000 à 5'000 habitants est peut-être supportable au niveau de la commune d'Entre-deux-Lac mais en aucun cas pour les seuls habitants de la commune de La Tène.

Je suis convaincu qu'une amélioration de la sécurité de notre approvisionnement en eau est nécessaire, mais pas n'importe comment et pas à n'importe quel prix.

Je demande donc au Conseil communal de retirer ce point de l'ordre du jour et, en cas d'acceptation de la fusion le 5 juin, de consulter nos communes partenaires au sujet de cette surcapacité.

En cas de refus de la fusion, je prie notre conseiller communal de revenir avec des chiffres réalistes et financièrement supportables par nos concitoyens. Merci. ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Evidemment, c'est la guerre des chiffres et on pourrait y passer toute la nuit parce qu'on n'a pas forcément la même vision.

Il a été question de sécurité certes. Il y a certaines solutions qui existent, d'ailleurs on les a testées et je crois même que cela figure dans le rapport, notamment quand on a mis le captage du Vigner en travaux car on a dû arrêter le pompage durant 4 semaines et La Tène a été alimentée par le réseau urbain de Saint-Blaise. Quelque part, c'est bien, parce qu'on n'avait ça que sur le papier, c'était une théorie. On a vu que ça fonctionnait et ce qu'on a surtout constaté ce sont des dégâts relativement importants sur le réseau de Saint-Blaise parce que la puissance qui est demandée par La Tène n'est pas prévue dans son fonctionnement.

Pour la question de pollution, encore une fois, c'est une option qui est possible, même s'il ne s'est jamais rien passé jusqu'à ce jour. Toute la question lorsqu'il y a une pollution, c'est la durée. Combien de temps le réseau peut-il être mis hors service jusqu'à ce que l'eau soit à nouveau considérée comme potable ? Quand je dis arrêter le réseau, ce n'est pas de dire aux citoyens de ne pas ouvrir les robinets parce qu'on veut encore alimenter les entreprises qui, à la limite, s'en fichent si l'eau est polluée. Là, on arrête le réseau complètement, y compris pour les entreprises. C'est beaucoup trop risqué de laisser un réseau avec de l'eau polluée sans le purger, d'ailleurs il y a un certain nombre d'autres choses à faire. En cas de pollution, les choses ne sont pas si simples et c'est à ce moment-là qu'on a vraiment besoin de la puissance totale de la consommation, actuelle et future, sur la base des projections, pour l'ensemble de la population. C'est quelque chose qui est complètement aléatoire, je n'ai pas de boule de cristal, je ne peux pas vous prédire la prochaine

catastrophe, mais ce qui est certain, au cas où, c'est qu'on n'a pas des solutions forcément adaptées. Si c'est pour alimenter le réseau d'eau avec les minimums vitaux et légaux, je pense qu'on pourrait y arriver en interconnexion avec la Ville de Neuchâtel en passant par le réseau d'Hauterive. C'est extrêmement compliqué à mettre en route mais ça ne fait rien, la possibilité existe. Pour la petite histoire, ce sont les CFF à l'époque, lorsqu'ils ont mis le bi-tunnel là-haut à Saint-Blaise en travaux, là où on a toutes les craintes en cas d'accident, qui est d'ailleurs de nouveau en travaux, pour parer à toute éventualité, qui ont investi pour cette conduite qui produit à peine 1'000 m^3/jour et on se rend bien compte que ce n'est pas suffisant pour assurer les besoins vitaux.

Revenir sur les chiffres et faire la guerre des chiffres, je ne sais pas s'il y a beaucoup d'intérêts… Mais alors retirer le dossier, non, car il faudrait qu'il y ait une interruption de séance et qu'on en discute.

Il a été question de subvention. Alors certes, ce projet a la confirmation du Canton, du Conseil d'Etat, respectivement du service de l'environnement. Il est subventionné à 40% par le service des eaux mais c'est le maximum que prévoit la loi. Au-delà, on pourrait y aller, car il y a eu un exemple du côté de La Chaux-de-Fonds je crois, mais c'est de la compétence du Grand Conseil. Il est dans les intentions des partenaires de la CEN de solliciter le Grand Conseil pour obtenir une subvention supérieure à ces 40%. A ce jour, et bien évidemment dans le rapport, on ne pouvait pas mettre plus que ce qui est légalement prévu et garanti.

En termes de fonctionnement de tout le réseau de la CEN, raison pour laquelle à la première tentative le projet avait été retiré de l'ordre du jour du Conseil général, il y avait effectivement eu une tentative d'un règlement pour l'organisation de la distribution de l'eau au travers de la CEN mais c'était sous la forme d'un syndicat et ce règlement aurait tout de suite été obsolète en cas d'issue favorable, raison pour laquelle cela n'a pas été présenté ce soir. Les communes de la CEN, dès les résultats de la votation du 5 juin connus, mettront les bouchées doubles pour présenter aux Conseils généraux la mise en place d'une organisation optimale qui tiendra compte de l'actualité de fusion ou pas. Le Landeron a d'ailleurs déjà voté ce règlement.

Dernière chose, cela a été dit par l'un des intervenants, c'est un projet qui s'inscrit parfaitement dans le cadre d'une nouvelle commune si ce n'est que malheureusement Le Landeron ne fait plus partie de cette nouvelle commune, Hauterive non plus ne fait plus partie du projet mais les autres communes, à l'exception d'Enges et de Lignières, donc Cressier, Cornaux, Saint-Blaise et La Tène, sont partie prenante complète de ce projet qui a été dimensionné pour l'ensemble des communes.

Je voulais tenter de faire une démonstration sur les impacts sur un redimensionnement théorique des puissances de La Tène, par exemple si on part de -30%, de -50%, juste pour avoir un ordre d'idée de quoi on parle. On peut le faire mais c'est vraiment sur une base théorique parce que l'ensemble du projet est dimensionné à 7'000 m^3/jour ; La Tène c'est 3'090 m^3/jour, presque la moitié, on le comprend bien. L'effet sur l'ensemble du projet serait d'un tiers si on suppose qu'on réduit la puissance demandée de La Tène sur les 3'090 m^3, donc 1'000 m^3/jour sur les 7'000, ce qui dimensionnerait le projet dans son ensemble à 6'000 m^3/jour.

Alors évidemment, après il y a tout le jeu des clés de répartition qui joue mais en termes de conséquences ou d'effets sur les ouvrages. J'ai pris langue avec l'ingénieur qui suit le dossier, alors effectivement lorsqu'on mesure ces puissances, il y a un certain nombre d'éléments qui sont directement concernés, notamment les puissances de pompage qui sont nécessaires au départ, c'est-à-dire à la station de pompage de Fontaine-André, le dimensionnement des conduites en termes de diamètre ; on peut raisonnablement dire que ça ne changerait pas grand-chose même si on les réduisait. Ce n'est pas ça qui fait le coût car les coûts de génie civil pour le réservoir, pour la pose des conduites, notamment pour celles de La Tène, sont les plus importants. Réduire la demande de puissance, il y aurait peut-être un effet mais je ne peux pas vous le chiffrer aujourd'hui.

Reste la question du retrait ou pas, je ne sais pas, Monsieur le président, si on poursuit la discussion ou si on fait une interruption de séance. ».

Alain Maurissen (PSLT) demande une interruption de séance, accordée par **le président**.

* * * * *

Le président reprend le cours de la séance et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« J'aimerais demander au Conseil communal s'il retire son projet ou non. ».

Daniel Rotsch : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

On souhaitait d'abord écouter les conclusions des groupes suite à l'interruption de séance. On a abordé la question d'un retrait en fonction de ce qu'ils disent mais je les laisse déjà s'exprimer. L'essentiel sur ce projet, qui est un projet extrêmement important pour l'avenir, c'est qu'il y ait un débat politique et qu'on entende tout le monde. Ensuite, on en tirera les conclusions. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et donne la parole à **Pascal Vaucher** (ELT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le problème de surestimation des besoins en eau et du taux de redondance a été relevé à plusieurs reprises, notamment lors de la commission financière du 11 février 2014 et lors du Conseil général du 20 février 2014 également.

Lors de ce Conseil général le rapporteur de la commission des TPSI et membre du PLR déclarait : « Il semble bien qu'aujourd'hui la question du financement, conjointement avec d'une part les entreprises (qui consomment les deux tiers de notre volume annuel d'eau) et d'autre part le canton en relation avec le pôle économique, ne repose sur aucune base bien concrète. Partant, notre commune pourrait bien se retrouver avec un réseau d'eau de boisson surdimensionné à financer intégralement. ».

Le porte-parole du parti socialiste de La Tène relevait notamment, je cite « Nous sommes surpris par la différence du coût de réalisation entre le rapport du Conseil communal du 25 avril 2013 et celui de ce jour. En 2013, le coût global était estimé à environ 7 millions dont 2 millions à la charge de La Tène. Ce jour c'est 12 millions dont 2.7 millions à charge de notre commune. La vie augmente mais tout de même ne doit-on pas conserver les pieds sur terre ? ». Et plus loin, « Le parti socialiste de La Tène désire que les mentions suivantes figurent dans les prochains rapports concernant ce sujet :

1. L'Etat participera aux frais d'infrastructure et donnera son assistance à la commune pour le développement du pôle économique futur.

2. L'Etat appuiera notre demande de participation aux frais de réalisation auprès des industries grandes consommatrices d'eau. ».

Alors que le représentant de l'Entente de La Tène disait, je cite « L'Entente de La Tène demande que les besoins de volume d'eau, qui ont été projetés pour notre commune, soient revus à la baisse, de manière à être en adéquation avec une situation plus réaliste, en particulier avec les types d'entreprises susceptibles de s'installer dans le pôle économique. Dans ce contexte, il est également nécessaire d'analyser les risques et les coûts afin d'assurer les besoins différenciés de la population, des entreprises et des commerces. ».

La première question à se poser est la suivante : La commune de La Tène a-t-elle la capacité d'accueillir, notamment en termes de terrains à bâtir, les 2'500 habitants supplémentaires, plus les 2'500 nouveaux postes de travail prévus, et tout cela jusqu'en 2030 ? Si vous pensez que ce n'est pas réaliste, c'est que le projet est effectivement surdimensionné.

Une deuxième question fondamentale est : Quel est le degré de redondance raisonnable, en fonction du risque et comment y parvenir, avec la CEN ou en renforçant les interconnections avec les communes environnantes ? Il faut certainement couvrir 100% des besoins vitaux, mais en aucun cas les 100% de la consommation de pointe. Et c'est probablement là qu'il y a le plus d'économies à réaliser.

Troisième et dernière question : A deux mois de la votation pour la commune d'Entre-deux-Lacs, est-ce que les quelque 1.2 million nécessaires au raccordement de notre réservoir à celui de la CEN ne seraient pas mieux investis dans le renforcement du réseau d'eau de Saint-Blaise et le bouclement du réseau avec Cornaux ? Il serait peut-être temps d'appliquer les principes des promoteurs de la fusion et de cesser de vouloir chacun notre réservoir et notre conduite.

Je vous demande donc de refuser l'entrée en matière sur ce rapport, afin d'accorder encore quelques mois à notre Conseil communal pour qu'il puisse nous fournir les réponses que nous attendons depuis 2 ans ; des réponses qui, à défaut d'être pétillantes, couleront de source et seront d'une limpidité à toute épreuve. Merci ».

Le président remercie Pascal Vaucher et donne la parole à **Alain Maurissen** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le parti socialiste est sensible à l'argumentation qui a été développée ce jour. Nous vous l'avons dit, déjà lors de notre séance de groupe, nous étions étonnés des prévisions qui ont été faites en termes d'augmentation de capacité de production d'eau. Nous remercions le Conseil communal pour l'effort qu'il a fait aujourd'hui. Malheureusement, la démonstration ne va pas dans le sens qu'il attendait ou nous sommes finalement moins convaincus de la nécessité d'une telle augmentation des capacités du réseau d'eau. Par ailleurs, nous avions déjà évoqué et à diverses reprises, même si nous n'avons pas été suivis nous ne serons donc pas revanchards sur ce dossier, mais nous pensons qu'à 4 ou 5 semaines de la votation sur la fusion, on peut se permettre, pour un dossier visionnaire, d'attendre quelques semaines et que finalement ce dossier soit repris en bloc, éventuellement par l'ensemble des communes, parce que si chacun met sa marge de sécurité, on additionne les marges de sécurité individuelles qui sont forcément plus grandes qu'une marge de sécurité pour une dimension plus grande, et donc on surdimensionne le projet.

Le groupe socialiste n'entrera pas en matière. ».

Le président remercie Alain Maurissen et donne la parole à **Michel Montini** (GCD-PLRT).

« Nous sommes un peu surpris par la surprise de nos collègues de l'Entente et du parti socialiste à plusieurs niveaux.

Premièrement, on nous dit que la nécessité de prévoir nos besoins en eau est importante et qu'il faut savoir prendre les mesures nécessaires et prendre le train quand il est en marche.

Deuxième chose, il me semble qu'on ne respecte pas le rôle qui est attribué d'une part à l'Exécutif et d'autre part au Législatif. Dans ma et notre conception des choses, il appartient en premier lieu à l'administration et à l'Exécutif de gouverner, d'apprécier les éléments techniques et là on a vraiment un dossier technique, je crois qu'on peut faire confiance à ceux qui ont rédigé ce rapport et qui l'ont fait avec des experts.

Glaner des chiffres, les reprendre et les interpréter de manière hasardeuse sur la base de renvoi à des précédents procès-verbaux me paraît être un exercice de haute voltige et auquel personnellement je n'adhèrerai pas. Nous avons confiance en notre Autorité exécutive ce qui fait que nous avons donné suite et que nous avons proposé d'entrer en matière sur ce rapport et d'accepter la demande de crédit.

Autre chose : on parle de fusion. On est au mois d'avril et on a un vote sur la fusion qui est effectivement prévu début juin. Mais si à chaque fois, maintenant à partir du mois d'avril, on se dit « ouh là là il y aura bientôt une nouvelle commune, donc on ne votera plus rien », on peut carrément revoir l'agenda 2016 de ce Législatif et renvoyer toutes nos décisions au 1er janvier et suivantes de 2017, ce qui n'est pas le but de l'opération. Le but n'est pas de renvoyer toutes nos décisions et des décisions importantes à cette nouvelle échéance éventuelle.

Je tiens à souligner ici que nous voterons sur la fusion, personnellement j'espère qu'elle passe, mais elle n'est pas encore décidée et que l'on a encore à rendre compte vis-à-vis de

nos citoyens. Personnellement, je n'aimerais pas être celui qui a empêché un jour ce raccordement supplémentaire et une fois devoir rendre des comptes vis-à-vis de citoyens qui auront été contaminés, empoisonnés ou je ne sais pas quoi d'autre.

Personnellement, ma religion est faite et je m'en tiendrai à ce qui a été proposé tout à l'heure. Merci. ».

Daniel Rotsch demande une courte interruption de séance, accordée par **le président**.

* * * * *

Le président reprend le cours de la séance et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Un peu à contrecœur mais pour laisser une chance à ce projet, le Conseil communal a décidé de le retirer mais le retirer pour mieux rebondir, pour apporter des réponses aux questions qui ont été formulées ce soir, qui peuvent être illégitimes, cela a été dit aujourd'hui, la guerre des chiffres est toujours discutable. A contrecœur parce qu'il y a quand même une partie de l'hémicycle qui partage la vision du Conseil communal, qui ne va certainement pas changer en termes d'éléments à déployer sur le futur. Alors voilà, nous reviendrons dans un prochain cas de figure. ».

Le président remercie Daniel Rotsch et prend acte que le Conseil communal retire son projet.

5. Projet de fusion E2L : avancement et planification du projet, informations du Conseil communal, discussion

Le président donne la parole au Conseil communal, par **Yannick Butin**.

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

Le vote de la fusion approche à grands pas et beaucoup d'étapes ont déjà été réalisées depuis votre vote positif du 8 mars.

Tout d'abord, le fascicule du Vot'info a été rédigé durant le mois de mars et est en cours d'impression. Des messages du COPIL, du comité pro-fusion et du Conseil communal seront contenus dans ce document mais pas de message anti-fusion, n'ayant pas de groupement officiellement constitué dans notre commune. Seules les communes de Cressier, Saint-Blaise et Enges auront un message de leur comité anti-fusion.

La distribution du matériel de vote, qui je vous le rappelle contiendra plusieurs objets fédéraux ainsi que ce vote sur la fusion des 6 communes de l'Entre-deux-Lacs sera distribué entre la première et la seconde semaine de mai.

Concernant les rencontres avec le public, le mois d'avril est assez chargé, avec les 6 séances publiques organisées dans chaque commune. Deux se sont déroulées le 12 à Cressier et le 19 ici-même, une se déroule actuellement à Cornaux et les trois dernières seront la semaine prochaine, mardi 26 à Saint-Blaise, mercredi 27 à Enges et jeudi 28 à Lignières pour terminer.

Le COPIL souhaite organiser un débat contradictoire public afin de pouvoir donner la possibilité à chacun des groupes pro et anti d'amener ses arguments respectifs. Les modalités et le lieu de cette séance sont encore en discussion avec les différents acteurs potentiels. La date du 10 mai initialement retenue est donc encore à confirmer étant donné le manque actuel de combattants à cette date du côté des anti-fusion.

Pour terminer, le moment historique, le 5 juin, le vote de la population sur ce projet de fusion à 6 communes. Une grande décision et lourde de conséquences sera prise ce jour par le peuple.

Invitons et motivons les électeurs, jeunes et moins jeunes, à voter oui pour offrir un avenir plus serein à notre commune et avec de belles perspectives.

Je vous remercie de votre écoute et vous souhaite une merveilleuse fin de soirée. ».

Le président remercie Yanick Butin.

6. Interpellations et questions

Néant.

7. Lettres et pétitions

Le président signale qu'on nous a informés déjà par e-mail et vous avez la lettre déposée sur votre place du Conseil d'Etat adressée au Conseil communal concernant le pôle de développement économique d'importance cantonale Littoral-Est. Le Conseil communal désire-t-il s'exprimer à ce sujet ?

Daniel Rotsch : « Monsieur le président, on l'a relatée tout à l'heure lors du point 4. ».

Le président précise qu'il n'y a pas d'autre lettre ni de pétition.

8. a) Communications du Conseil communal

Le président donne la parole à **Martin Eugster** pour deux communications.

- « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs,

  Concernant le CIS, vous avez pu lire dans les journaux que les premières tentatives de conciliation ont échouées. Le Conseil communal continue la discussion avec le gérant vu l'importance du litige au point de vue financier, au point de vue du personnel, aussi pour le gérant lui-même, mais surtout pour le public. On essaie de trouver un terrain d'entente sur les trois questions : qui fait quoi comme travaux, à quel moment le gérant va arrêter et quel est le montant du loyer. On aura une prochaine rencontre mi-mai avec le gérant.

- « Concernant l'assainissement de la rue de la Gare, vous savez que vous avez voté à l'époque un crédit de 8.6 millions pour cet assainissement. Nous avons presque terminé les travaux, sauf pour le pont de Bellevue. Jusqu'à ce jour, nous avons dépensé 6 millions et il nous reste un solde de 2.6 millions sur le crédit de l'assainissement. Vous êtes au courant que nous avons stoppé les travaux sur le pont de Bellevue suite à une intervention de l'ingénieur qui disait que son état était mauvais et nous n'avons pas voulu investir d'argent sur un ouvrage qui pourrait tomber ou qui pourrait nécessiter des travaux plus conséquents. Nous avons mandaté un deuxième ingénieur pour ré-analyser la situation ; il nous a rendu le concept d'interventions en mars et le Conseil communal est persuadé que tous les résultats que nous avons obtenus nous laissent donner un peu d'air pour continuer les travaux de l'assainissement de la rue de la Gare, y compris le pont de Bellevue. La structure est bonne, les tassements qu'on a eus étaient dus à des animaux - qui ne sont plus là - et on peut maintenant continuer à assainir ce pont. Je peux vous assurer que les statistiques et les rapports d'ingénieurs sont positifs et le Conseil communal va mandater un bureau d'ingénieurs pour continuer les travaux pour assainir et terminer ce mandat que vous lui avez donné, toujours en respectant le crédit initial. On ne va pas dépenser plus d'argent que vous nous avez autorisé. Donc, on va bientôt ouvrir le chantier sur le pont de Bellevue. Merci de votre attention. ».

b) Communications du bureau du Conseil général

Néant.

9. Divers

Le président donne la parole à **Remo Siliprandi** (PSLT).

« Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je pense tout à coup à Laurent Suter dans sa recherche de local pour un cabinet multiple de médecins, dentistes ou autres.

Il semblerait que ça ne joue pas où on pourrait aller, l'Eglise n'étant pas tout à fait d'accord avec nos vues !

Dès lors, avons-nous pensé aux locaux du service du feu ? En effet, actuellement avec les problèmes avec la Ville de Neuchâtel, le SIS et le centre de secours du Landeron, que vont devenir ces locaux ?

Ne serait-ce pas là l'occasion, en cas de départ du service du feu, de profiter pour y établir un cabinet médical multiple ? Il y a des locaux au rez, des bureaux au premier, enfin, à mon avis, il y aurait de quoi voir venir et des places de parc en suffisance pour les voitures.

Donc, je demande à l'ami Suter de garder le contact avec le Conseil communal et de voir ce qu'il va advenir de ces locaux, car il serait dommage de les perdre ou qu'ils ne servent à rien. Merci. ».

Le président remercie Remo Siliprandi et donne la parole à **Daniel Rotsch**.

« Monsieur le président,

Je souhaiterais que les membres de la commission des TPSI s'approchent de moi pour déterminer une prochaine date de séance. Merci ».

Le président : « Si personne ne prend plus la parole, il est 21 h 35 et je lève la séance en remerciant les participants et intervenants ainsi que la presse qui reflètera nos débats. ».

La rédactrice du procès-verbal

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général :	Le président,	Le secrétaire,
	J. D. Röthlisberger	M. Planas